

**DEPARTEMENT DE LA DROME**  
**VILLE DE VALENCE**

**2014/06-30/64**

## Délibération du Conseil Municipal Séance du 30 juin 2014 à 20 heures 30

Présents :

Nicolas DARAGON, Maire de Valence

Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Michel PONSARD-CHAREYRE, Hélène BELLON, Annie-Paule TENNERONI, Jacques BONNEMAYRE, Flore DA COSTA FERNANDES, Lionel BRARD, Nancy CHALAL, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Laurent MONNET, Anne-Laure THIBAUT, Adjoints au Maire.

Cécile PAULET, Nancie MASSIN, Kérha AMIRI, Jean-Baptiste RYCKELYNCK, Laurence DALLARD, Sylvain PREVOST, Martine PERALDE, Jean-Luc CHAUMONT, Céline PONCELET, Lorette NORMANT, Pierre VIGER, Anne JUNG, Nathalie ILIOZER, Olivier DESSEAUX, Sylvain FAURIEL, conseillers municipaux délégués.

Gérard BOUCHET, Pascal GIRARD, Pierre-Jean VEYRET, Alain MAURICE, Pascale LEONARD, Françoise CASALINO, Patrick ROYANNEZ conseillers municipaux.

Excusés et représentés :

Aynur AMGHAR CELEP par Anne-Laure THIBAUT – Françoise Mounier par Cécile PAULET – Renaud POUTOT par Jean-Baptiste RYCKELYNCK – Anne-Valérie PINET par Véronique PUGEAT – Adem BENCHELLOUG par Laurent MONNET – Georges RASTKLAN par Flore DA COSTA FERNANDES - Khadra YAHIA-BENATTIA par Pierre-Jean VEYRET – Michèle RIVASI par Patrick ROYANNEZ – Zabida NAKIB-COLOMB par Françoise CASALINO - Jean-Charles FAIVRE-PIERRET par Franck DIRATZONIAN-DAUMAS – Annie KOULAKSEZIAN-ROMY par Lionel BRARD – Anne JUNG par Nicolas DARAGON - Lorette NORMANT par Pierre VIGER –

Absent :

Denis MAURIN, Brice RUEL, Richard FRITZ, conseillers municipaux.

---

**Objet :** Création de Comités de Quartier

**Direction :** Cabinet

---

Monsieur le Maire expose :

La présente délibération a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de la création de Comités de Quartier.

Par une délibération prise en sa séance du 4 avril 2011, le Conseil Municipal de la Ville de Valence avait adopté une « Charte pour la mise en place de Conseils de Quartier ». Une phase expérimentale avait été engagée avec le lancement de deux Conseils de Quartier, sur le quartier du Plan-Vellan-Thabor et sur celui de Chateauvert.

Le dispositif adopté présentait des contraintes substantielles dans la mesure où il se référait à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Cette loi, qui fixe un strict cadre d'organisation et de fonctionnement des Conseils de Quartier, dispose que leur mise

en œuvre est obligatoire dans les communes de plus de 80 000 habitants mais facultative dans les communes de 20 000 à 80 000 habitants.

Pour plus de souplesse et d'efficacité, il vous est par conséquent proposé de substituer des « Comités de Quartier » aux « Conseils de Quartier ». Véritables lieux d'échange d'informations, de concertation et de propositions, ces comités auraient pour objet de favoriser le dialogue et l'échange avec la municipalité, autour d'un objectif partagé : l'amélioration du cadre de vie.

Ils seraient composés de personnes clairement identifiées pour leur engagement dans la vie du quartier, notamment au sein de son tissu associatif. La ville de Valence pourrait leur communiquer régulièrement des informations sur les actions en cours et les projets à l'étude, qu'il s'agisse d'enjeux immédiats (tranquillité publique, propreté, circulation et stationnement, espaces verts, travaux...) ou à moyen terme (urbanisme et habitat, équipements publics, économie...).

En outre, ils pourraient apporter une utile contribution à la préparation des réunions publiques annuelles qui se tiendront dans chaque quartier, afin de mieux cerner l'expression des attentes et des besoins, donc de mieux pouvoir y répondre.

La mise en œuvre de ces Comités de Quartier impose l'élaboration d'une charte destinée à en préciser les contours : rôle et compétences, organisation et fonctionnement, moyens... Celle-ci sera soumise à votre approbation lors d'un prochain Conseil Municipal après approbation du principe de leur création.

Le Conseil Municipal, après consultation de ses commissions compétentes décide d'approuver le principe de la création des comités de quartier.

**Publié le :**

**7 juillet 2014**

**Le Conseil approuve à l'unanimité.  
Pour extrait certifié conforme  
Par délégation du Maire,  
La Directrice,**



**Véronique DEBEAUMONT**